

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 26

Services du Premier Ministre.

**III. — SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE**

*Rapporteur spécial* : M. Raymond MARCELLIN.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 35),  
et in-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

Loi de finances. — Premier Ministre (Services) - Défense nationale (Secrétariat général).

Mesdames, Messieurs,

Parmi les services rattachés au Premier Ministre, il en est un qui intéresse directement la sécurité du territoire national, c'est le Secrétariat général de la Défense nationale (S. G. D. N.) qui « assume l'étude de toutes les incidences de la défense du pays dans les domaines politique, économique et social ». Chargé d'assister le Premier Ministre dans l'exercice des responsabilités que lui confère la Constitution, le Secrétariat général de la Défense nationale :

— prépare les délibérations des conseils et comités de défense, en notifie les décisions et en suit l'exécution ;

— anime la recherche et assure l'exploitation du renseignement (Division du renseignement) ;

— propose les mesures nécessaires à la sécurité de défense ;

— assure les transmissions gouvernementales, notamment avec certaines représentations diplomatiques ou militaires à l'étranger et lors des déplacements présidentiels ou du Premier Ministre (Centre de transmission de la Défense nationale) ;

— assiste le Premier Ministre pour la coordination de la préparation et de l'exécution des mesures de dépense incombant aux divers départements ministériels ;

— gère et anime l'Institut des hautes études de Défense nationale et le Comité d'action scientifique de la Défense.

Aussi, dans le cadre de ces attributions, le Secrétariat général de la Défense nationale, au cours de l'année écoulée :

— *sur le plan international* a été associé à la préparation et au développement de négociations et réunions internationales intéressant la défense :

— conférence de Sécurité Centre Europe (C. S. C. E.) ;

— réunion d'Eurocontrol de l'Alliance atlantique ;

— conférence sur le droit de la mer et sur le droit humanitaire.

— sur le plan interministériel a animé divers groupes de travail, contrôlé et amélioré le fonctionnement des P. C. gouvernementaux, mis en œuvre certains plans de remplacement et entrepris la refonte de certains autres.

\*  
\* \*

Le projet de budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1977 est de 31,85 millions de francs contre 32,22 millions pour 1976, soit une diminution de 1,1 % : les dotations au titre des moyens des services augmenteront de 12,8 % environ et celles au titre des crédits de paiement (titre V) diminueront de 9 %.

Les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses ordinaires seront pour 1977 de 13,21 millions de francs contre 11,72 millions de francs en 1976.

La répartition des crédits du titre III, par service, est la suivante :

	CRÉDITS prévus pour 1976.	CRÉDITS votés pour 1977.	TOTAL
(En millions de francs.)			
Secrétariat général de la Défense nationale (S. G. D. N.).....	10,99	12,46	+ 1,47
Institut des hautes études de la Défense nationale (I. H. E. D. N.) .	0,73	0,75	+ 0,02
Totaux .....	11,72	13,21	+ 1,49

La simple reconduction du budget de 1976 — c'est-à-dire l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques ainsi que des majorations de cotisations de Sécurité sociale et des prestations familiales — se traduit par un relèvement de 0,92 million de francs au titre des *mesures acquises*.

Les *mesures nouvelles* (+ 0,57 million) comportent, outre des ajustements aux besoins des crédits de matériel, de remboursement à diverses administrations, de travaux immobiliers, une dotation de 0,35 million en vue du développement des activités d'information de défense (rémunérations et déplacements de conférenciers, achat de documentation...).

Les dépenses en capital inscrites pour 1977 s'élèvent :

— à 19,55 millions de francs pour les *autorisations de programme* contre 20,15 millions de francs en 1976 ;

— et à 18,64 millions de francs en *crédits de paiement* contre 20,49 millions de francs l'année précédente.

La présentation d'une demande d'autorisation de programme de 1,05 million de francs est assortie d'un crédit de paiement de 1,44 million de francs pour 1977 sur le chapitre 52-00 réservé aux études et au Fonds d'orientation de la recherche scientifique de la Défense nationale : il s'agit de mettre à la disposition du Premier Ministre des études relatives, notamment, à la situation économique de certains pays étrangers.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 0,9 million de francs et un crédit de paiement de 0,7 million de francs sont présentés au titre du chapitre 57-05 affecté à l'équipement en matériel des services du Secrétariat général de la Défense nationale. Pour assurer en permanence les liaisons gouvernementales soit à l'intérieur du territoire métropolitain, soit avec les représentants diplomatiques ou militaires à l'étranger, il apparaît nécessaire de procéder à la modernisation et au renouvellement tant des moyens radio que des matériels télégraphiques et du chiffrement.

Un nouveau chapitre 57-02 doté de manière plus substantielle que les chapitres existants est ouvert afin de permettre de financer le programme civil de défense. Les crédits proviennent du budget des Charges communes :

- + 17,6 millions de francs en autorisations de programme ;
- + 16,5 millions de francs en crédits de paiement.

Une partie de ces dotations est consacrée au financement de l'équipement en matériel de transmission destiné aux liaisons gouvernementales. L'autre partie est redistribuée conformément aux arbitrages du Premier Ministre entre les Ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, de la Santé et des Départements et Territoires d'Outre-Mer pour l'acquisition de matériel concernant les transmissions, la sécurité civile et la réalisation de stocks d'urgence.

Votre Commission des Finances juge le « Programme de Défense civil » très insuffisant.

Le plan d'investissements non militaires de défense 1976-1980 est d'un montant beaucoup trop faible aussi bien pour la sécurité civile que pour l'indépendance du potentiel économique de la Nation.

Aussi la Commission des Finances du Sénat insiste auprès du Premier Ministre pour que le Programme civil de Défense bénéficie d'une revalorisation budgétaire progressive au cours des trois dernières années d'exécution du plan, c'est-à-dire en 1978, 1979 et 1980.

\*  
\* \*

Votre Commission des Finances propose au Sénat l'adoption du budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1977.